



COMPTE-RENDU

Paris, le 24 septembre 2026

Compte-rendu Conseil Supérieur de la Fonction publique du 23 septembre 2026

Un CSFPE s'est tenu le 23 septembre 2026 à la DGAFP pour examiner les deux points suivants :

- Projet de décret relatif au statut de l'Etablissement public immobilier et foncier de l'Etat (EPIFE) – dispositions relatives aux personnels.
- Projet de décret modifiant le décret n° 2001-1381 du 31 décembre 2001 portant dérogations aux garanties minimales de la durée du travail et de repos applicables à certains agents du ministère de la justice.

La délégation FO était composée de Olivier Bouis, Nathalie Demont, Anne Florentin et Franck Fievez.

« Déclaration liminaire :

Les annonces du Premier ministre sur le projet de budget pour 2027 montrent une fois encore que le Gouvernement concentre la violence de sa politique et de ses choix budgétaires contre les salariés et retraités en général, et contre la Fonction publique et ses agents en particulier.

Alors que des centaines de milliards d'euros de dépense publique alimentent l'industrie d'armement et que le montant des subventions sans contrepartie aux entreprises s'élève en 2025 à 250 milliards d'euros, les agents publics subissent, eux, de brutales mesures d'austérité. FO dénonce ce choix : les agents publics n'ont pas à financer une politique qui protège les profits, distribue des aides sans contreparties suffisantes et sacrifie leur pouvoir d'achat.

Gel du point d'indice, absence de négociation sur la grille indiciaire, maintien de l'abattement de 10% sur la rémunération en cas d'arrêt maladie, aucune mesure pour l'égalité professionnelle. Cette offensive contre le pouvoir d'achat des agents publics est inacceptable et d'autant plus révoltante qu'elle intervient alors que les dépenses incompressibles des ménages sont toutes en augmentation. Et aujourd'hui, le gouvernement envisage tranquillement de procéder à la privation de gestion du parc immobilier de l'Etat.

Face à la hausse des carburants, du coût du logement et de l'énergie, FO exige des réponses immédiates et revendique :

- une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice ;
- une refonte des grilles indiciaires garantissant de véritables déroulements de carrière ;
- un plan de rattrapage de la perte de la valeur du point d'indice (- 34,46% depuis janvier 2000) ;
- l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;
- des moyens humains et financiers à la hauteur des besoins des services publics ;
- l'intégration des primes dans le traitement pour améliorer le niveau des pensions ;
- le maintien de l'indexation des pensions sur l'inflation ;
- l'abrogation de la réforme des retraites.

FO refuse l'augmentation sans fin des dépenses militaires au détriment du service public et incompatible avec la satisfaction des revendications.

D'autre part, en matière de droits statutaires, l'article 40 de la Loi de transformation de la Fonction publique est à l'origine de l'instauration de la PSC dans la Fonction publique. En cohérence avec la philosophie corrosive de cette Loi, il apparaît de plus en plus clairement que les spécificités statutaires en matière de protection sociale sont remises en cause et réduites à un socle minimal.

Pour FO ce n'est pas admissible.

C'est la raison pour laquelle FO demande des garanties sur le maintien de la délégation de gestion de l'assurance maladie obligatoire par la MGEN. Il s'agit d'un sujet qui concerne 3.230.000 agents publics actifs ou pensionnés, dont les droits spécifiques passeraient à la moulinette d'un outil de gestion public / privé, en cas de remise en cause de cette délégation de gestion.

Nous attendons une réponse précise sur cette question.

Enfin, le 29 septembre, veille du dépôt du PLF pour 2027 au Conseil des ministres, sera une première journée de mobilisation intersyndicale contre cette austérité qui cible la Fonction publique et ses agents.

Pour FO, tout doit être mis en œuvre pour mettre en échec ce projet de budget pour 2027. »

Le DGAFP n'a pas d'éléments de réponse à la question du maintien de la délégation de gestion de l'assurance maladie par la MGEN. Il transmettra notre position au ministre de l'Action et des Comptes Publics.

Il a également indiqué qu'une mise à jour de l'agenda social, incluant un GT sur la situation climatique, allait nous parvenir.

Sur le point 1 : Projet de décret relatif au statut de l'Etablissement public immobilier et foncier de l'Etat (EPIFE) – dispositions relatives aux personnels.

Ce projet de décret concerne le volet RH d'un décret en conseil d'état, prévu pour fin 2026, visant à créer un établissement public industriel et commercial qui deviendra progressivement propriétaire de ce parc. Les dispositions prévues dans ce décret précisent le régime de mise à disposition des agents.

Explication de vote : le projet global de création de l'EPIFE vise à faciliter l'externalisation de la gestion du parc de l'immobilier de l'Etat. Les agents publics qui seront transférés dans cet EPIC subiront, eux aussi, l'impact de cette externalisation. FO dénonce, depuis le début, cette mesure contre l'emploi statutaire qui fait basculer les personnels dans la précarité, comme en témoigne le communiqué de presse du 4 février 2026 (ci-joint).

VOTE SUR LE TEXTE

Pour :

Contre : unanimité

Abstention :

Le vote défavorable unanime des organisations syndicales conduit à une re-convocation du CSFPE qui se tiendra le 9 octobre au matin.

Sur le point 2 : Projet de décret modifiant le décret n° 2001-1381 du 31 décembre 2001 portant dérogations aux garanties minimales de la durée du travail et de repos applicables à certains agents du ministère de la justice.

Il s'agit d'un projet de décret qui vise à la mise en conformité le régime du temps de travail de certains agents du ministère de la justice avec le droit de l'union Européenne (directive 2003/88/CE) notamment sur la durée hebdomadaire de travail effectif au sein de l'administration pénitentiaire.

Le texte a été négocié et soumis au CSA ministériel Justice ; FO vote en faveur de ce texte.

VOTE SUR LE TEXTE

Pour : FO

Contre : FSU/UNSA/CGT

Abstention : CFDT/CFE-CGC/SOLIDAIRES